

REGLEMENT DE LA BALADE SUCREE DU 11 OCTOBRE 2026

1 - THEME DE LA MANIFESTATION : randonnée pédestre gourmande.

2 - DESCRIPTION : La balade sucrée vous permettra d'effectuer une promenade d'environ 6,5 Km à travers les voies et chemins communaux avec desserts et boissons.

3 - ORGANISATEUR :

Association RDV, 240, rue La Croisette 73800 Ste-Hélène-du-Lac.

4 – PARTICIPATION : La participation se fait uniquement sur inscription préalable.

IMPORTANT : Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des réservations OBLIGATOIREMENT accompagnées du paiement.

AUCUNE réservation ne sera prise en compte par tel, mail, ou autre. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte. Les chiens même tenus en laisse ne sont pas admis. Le nombre maximum de participants est fixé à 99. Dès ce nombre atteint, les inscriptions seront closes. Le nombre de places restantes sera consultable sur le Facebook de l'association.

5 – EQUIPEMENTS : Chaussures de marche et gilet fluo recommandés, vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

6 - CONDITION D'ANNULATION : La manifestation aura lieu quelles que soient les conditions météo. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

7 - RESPONSABILITE : L'association est assurée en responsabilité civile. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

8 - SECURITE : Les participants devront respecter les lieux et suivre les consignes.

9 - DROIT A L'IMAGE : De par son inscription, le participant donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'INSCRIPTION A LA BALADE VAUT ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Signature obligatoire :

BULLETIN D'INSCRIPTION

Balade sucrée du 11 octobre 2026

À retourner avec le règlement par chèque à
Association RDV Chez Mme DONZEL Ginette 240
rue de la Croisette 73800 Ste-Hélène-du -Lac

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Tel:

Mail:

INDISPENSABLE POUR RECEVOIR L'ACCUSE DE RECEPTION.
RESERVATION PRISE EN COMPTE UNIQUEMENT
A RECEPTION DU REGLEMENT.

Nbre adultes : X 10 € = €

Nbre enfants (moins de 12 ans) : X 5 € = €

ci-joint un chèque de € libellé à l'ordre de RDV